

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC227

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 72 par la phrase suivante :

« De même, une attention spécifique sera apportée à l'étude des questions de santé qui touchent particulièrement les femmes, et qui aujourd'hui ne font pas suffisamment l'objet de recherche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dû à des biais de genre fait du nombre faible de cas, certaines maladies qui touchent les femmes ne font pas l'objet d'études. Ainsi, les diagnostics ne sont pas fait correctement, et la santé de femmes est mise en danger.

Par exemple, bien que les femmes représentent un tiers des chercheurs et des médecins dans le domaine des troubles cardiaques avancés et de la transplantation cardiaque, on note que la sous-représentation des femmes dans ce secteur ne permet pas des objectifs de recherche qui soient bénéfiques à la santé des femmes. Seulement 15 % des recherches en cardiologie sont menées par des femme et les données révèlent que les essais cliniques ayant pour auteures principales des femmes comporteraient un plus grand nombre de sujets féminins parmi leurs participants que la moyenne des autres études. Ainsi, la compréhension des symptômes chez les femmes est plus lente, alors même que les troubles cardiaques avancés touchent particulièrement les femmes. On constate donc que les sujets de recherche ainsi que les méthodes sont largement influencés par les chercheurs et les chercheuses, et ont un impact sur les résultats. Il convient donc de lutter contre ces biais.

L'ajout proposé vise à venir rappeler l'importance d'une telle recherche.